

FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES
D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférences des ENSA Champ disciplinaire : TPCAU Recrutement effectué au titre de : - concours catégorie 2	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences (MCF) Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i>
---	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne
CS 16427 44 boulevard de Chézy
35064 RENNES CEDEX

Missions et activités principales

L'ENSA de Bretagne recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence en Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU).

Ses missions sont les suivantes, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques :

L'enseignant(e) recruté(e) participera activement à l'actualisation de l'enseignement en Théories et Pratiques de la Conception Architecturales et Urbaine (TPCAU) de l'ENSA de Bretagne et à la définition des évolutions nécessaires en termes de contenu et de transversalité. L'enseignant aura à sa charge l'encadrement de deux ateliers de licence et le suivi de PFE en master.

La thématique générale du poste s'oriente sur la notion du construit. L'enseignant devra démontrer sa capacité à déployer l'approche constructive vers des thématiques variées comme l'espace ou l'habiter. L'affectation à l'intérieur du programme d'enseignement pourra évoluer en fonction des enjeux pédagogiques.

L'enseignant devra proposer une approche théorique, pratique et pédagogique cohérente, dans laquelle la culture constructive permet de questionner le rapport de l'architecture à son environnement, en précisant notamment l'articulation entre la matérialité du projet et son inscription dans un contexte spécifique. Autrement dit, en quoi cette approche participe-elle à questionner la réalité sociale et territoriale d'un projet ? L'enseignant devra également s'inscrire dans une vision prospective de l'architecture et de sa capacité à appréhender les enjeux contemporains.

- Pédagogique

La charge d'enseignement est de 320 heures équivalent TD comprenant principalement des ateliers. Ces enseignements seront positionnés majoritairement en cycle licence et en partie en cycle master.

Au sein du cycle licence, l'enseignant encadrera deux ateliers, dont un sur le thème du construit au semestre 5 en L3. Il (elle) participera à l'évolution de la pédagogie dans ce semestre en étant force de proposition pour générer des transversalités et porosités entre les champs disciplinaires TPCA et STA.

Cet atelier s'inscrit dans un principe de coordination pédagogique. Dans ce cadre, il (elle) assurera une part des cours de théorie liés au projet.

Au sein du cycle master, l'enseignant recruté assurera des enseignements, dans le cadre des ateliers de Projet de fin d'étude.

- Scientifique

La personne recrutée pourra inscrire et développer son activité de recherche, dans une démarche collaborative, au sein du laboratoire de recherche de l'établissement (le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes : GRIEF).

- Autres tâches

L'enseignant(e) assurera l'encadrement d'étudiants pour leurs stages, leurs rapports d'étude de fin de licence, leurs mémoires de master et leurs projets de fin d'études. Il ou elle assurera également toutes autres obligations de service liées à l'enseignement supérieur (contrôle des connaissances, coordination pédagogique, réunions, jury...) et à ses obligations statutaires (entretiens avec les candidats primo-entrants, participation à la journée portes ouvertes...).

Il est attendu qu'il ou elle puisse prendre des responsabilités administratives au sein de l'école. L'enseignant(e) devra intégrer les instances de l'école, ses différentes commissions, tout en participant activement à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant(e) devra participer au rayonnement de l'ENSA de Bretagne par ses activités pédagogiques et de recherche, favoriser des partenariats avec divers établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en France et à l'étranger.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Praticien(ne) confirmé(e) dans le domaine de l'architecture, ayant une expérience diversifiée en matière de maîtrise d'œuvre, il (elle) y associera une approche théorique à laquelle les étudiants s'adosseront pour leurs projets.

Il(elle) possédera une expérience d'enseignement en école d'architecture. Il démontrera sa capacité à collaborer avec les enseignants des Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA) afin que les étudiants développent leurs pensées constructives.

Une expérience dans la recherche sera appréciée.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne recrutée pourra inscrire et développer son activité de recherche au sein du laboratoire de l'établissement : le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes - GRIEF (EA 7465). Le GRIEF a été créé en 2003 et est un laboratoire habilité par le Bureau de la Recherche en Architecture, Urbanisme et Paysage (BRAUP) du Ministère de la Culture.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Diplôme d'architecte

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne est installée dans un bâtiment réalisé par l'architecte Patrick Berger dans le centre-ville de Rennes. Parmi les 20 écoles d'architecture françaises, elle accueille 660 étudiants. Elle articule ses enseignements autour de cours théoriques, séminaires et ateliers de projet. Elle couvre un ensemble de champs disciplinaires liés au métier d'architecte : arts plastiques, construction, histoire de l'architecture, informatique, paysage, sociologie, ...

L'école propose en outre des doubles cursus :

- architecte-ingénieur en partenariat avec l'INSA de Rennes
- avec le Master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI)
- un parcours « Histoire, Théories, Critique de l'Architecture » en bi-diplomation (Master,) délivré en collaboration avec l'Université Rennes 2,

Pour plus d'information : <https://www.rennes.archi.fr/>

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

Le **laboratoire de recherche GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes)**, équipe d'accueil 7465, fédère tous ses chercheurs de l'ENSAB, quels que soient leurs disciplines et leurs champs d'intérêt.

Le GRIEF EA 7465 accueille des doctorants au sein des **écoles doctorales Arts Lettres Langues (ALL)** et **Société Temps Territoires (STT)**.

Le GRIEF et l'ENSAB sont partenaires de **l'École universitaire de recherche CAPS** (Approches créatives de l'espace public) avec l'université Rennes 2 et L'EESAB (Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne).

Menant leurs travaux en combinant différentes approches, les chercheurs développent des thématiques où sont explorées les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable.

Le GRIEF entend affirmer l'intérêt de ses chercheurs pour la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire (concepteurs, ingénieurs-constructeurs, historiens, informaticiens, sociologues, etc.). Il souhaite également favoriser le développement de travaux liant projet et recherche. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est et sera encouragée. L'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications se poursuivra dans l'objectif d'une réflexion partagée au sein du laboratoire GRIEF.

Les travaux des chercheurs et doctorants se développent autour de deux axes :

Axe : Conception, formes et pratiques

Cet axe comprend 5 programmes : FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire (FRUGAL) (réponse à appel à projets) ; Hybridation des usages et innovations formelles ; Transgresser l'espace normé ; Habiter et construire sous la mer, les projets d'habitats sous-marins des années 1960 à aujourd'hui (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) ; Conception générative : pensée morphogénétique.

et

Axe : Architecture bas carbone

Cet axe s'inscrit dans le Réseau « Ensa Eco » de l'enseignement de la transition écologique dans les ENSA, impulsé par le Ministère de la Culture. Il comprend 2 programmes : Smart French. Le logement collectif du second XXe siècle, au prisme de l'énergie (réponse à appel à projets : programme pluriannuel Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle) ; Ecomatere : programme de recherche partenarial (Université Rennes 2, IAUR, Science Po Rennes, Insa Rennes, Ensa Bretagne) consacré à l'innovation d'un matériau biosourcé à base de terre, dans la construction contemporaine.

Enfin, participation, hors axe, au programme national « HEnsA20, Histoire de l'Enseignement de l'Architecture au 20e siècle ».

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

Envois des candidatures :

Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>

Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne.